

Appel d'offres Animation d'un séminaire de travail des Structures d'hébergement Initiative Ile-de-France

Lieu : Initiative Ile-de-France – 36 rue des Petits-Champs 75002 Paris

Représenté par Rudy DEBLAINE, Délégué Général

Date limite de remise des offres : 01/06/2018

Article 1 - Objet

L'appel d'offres a pour objet la désignation d'un animateur pour le séminaire de travail d'une journée réunissant les structures d'hébergement membres du réseau Initiative Ile-de-France.

Date de l'événement : 3, 4, 5 ou 6 juillet 2018

Horaires : 8h45-17h45

Nombre de participants : environ 30 personnes

Article 2 - Conditions de l'appel d'offres

L'organisation par Initiative Ile-de-France d'un séminaire annuel des structures d'hébergement membres du réseau s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'action 2017-2018 "Dispositif d'animation des structures d'hébergement". Plus largement, ce projet s'inscrit dans le plan de professionnalisation des plateformes et des structures d'hébergement membres d'Initiative Ile-de-France.

Le séminaire à l'attention des structures d'hébergement membres du réseau Initiative Ile-de-France est organisé sur la thématique : "Quel avenir pour les pépinières d'entreprises franciliennes ?".

Le séminaire sera animé suivant la démarche du design thinking, basée sur l'intelligence collective et centrée sur l'utilisateur.

Article 3 - Durée

L'appel d'offres concerne une manifestation de 9 heures. Le délai de validité des offres est de 30 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 4 - Prix

Les prix s'entendent : fermes, unitaires, toutes taxes comprises, réputés établis aux conditions économiques en vigueur au moment de la date limite de dépôt des offres.

Article 5 - Candidature des offres

Offres à envoyer sous forme de devis à Initiative Ile-de-France par e-mail à l'adresse suivante : anne-sophie.poupin@initiative-iledefrance.fr

Article 6 - Publication de l'appel d'offres

L'appel d'offres est publié sur le site internet d'Initiative Ile-de-France <http://www.initiative-iledefrance.fr> en date du 15 avril 2018. Il pourra être transféré par e-mail au prestataire si nécessaire.

Article 7 - Conditions d'attribution

Les offres devront être conformes à l'appel d'offres. L'offre retenue sera celle qui répond au mieux en termes de qualité et de prix, après négociation éventuelle avec les autres offres.